
YEŞİM NAZLAR :

Bonjour, bon après-midi et bonsoir à tous. Soyez les bienvenus à ce quatrième webinaire des cinq webinaires obligatoires pour la préparation d'ATLAS III. Aujourd'hui, introduction au comité consultatif gouvernemental, le GAC. Notre présentateur aujourd'hui est Yrjö Länsipuro, liaison au GAC.

Il n'y aura pas d'appel nominal pour ce webinaire. Toutefois, nous prenons en considération la présence lors des dix premières minutes de cet appel. Une fois ces dix minutes passées, nous ne prendrons pas en considération votre participation. Si vous êtes connecté uniquement sur phone bridge, veuillez vous connecter sur Zoom dès que possible étant donné que c'est une condition sine qua non pour la prise en compte de votre participation.

Il y a une interprétation en français et en espagnol pour ce webinaire, donc veuillez vous souvenir d'indiquer votre nom avant d'intervenir pour que l'interprète puisse vous identifier ainsi que pour la transcription. Veuillez également vous exprimer à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation aussi fidèle que possible.

Toutes les lignes seront sur muet pendant la présentation et ensuite, il y aura une séance de questions et réponses. À la fin de cette présentation, vous aurez l'occasion d'intervenir.

Vous l'aurez remarqué, nous utilisons la plateforme Zoom pour ce webinaire ; les caractéristiques sont semblables à Adobe Connect. Et pour accéder à la liste des participants, veuillez cliquer en bas de l'écran. Vous pourrez voir les échanges sur le chat à partir du moment

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

où vous aurez rejoint l'appel mais pas avant. Pour lever la main, il suffit de cliquer sur l'icône « Lever la main ».

Je vais maintenant céder la parole à Joanna Kulesza, coprésidente du sous-groupe de travail sur le renforcement des capacités ATLAS III. C'est à vous Joanna.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup Yeşim, merci à tous ceux qui nous ont rejoints ce matin, cet après-midi ou ce soir. Merci à Yrjö qui nous a fait l'honneur de faire ces présentations pour ces deux webinaires. Comme Yeşim l'a dit, vous aurez l'occasion de poser toutes les questions que vous voulez. N'hésitez pas à lever la main ou à poser vos questions sur le chat de Zoom, et Yrjö y répondra à la fin de cette présentation.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à certains membres du GAC qui nous ont rejoints aujourd'hui. Et d'ailleurs très souvent, les questions posées sur le chat peuvent trouver une réponse de la part des membres du GAC sur le chat.

Sans plus attendre, je vous cède la parole. Yrjö, c'est à vous.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci beaucoup Joanna

Bonjour, bon après-midi, bonsoir. Je suis Yrjö Länsipuro et comme Joanna l'a dit, je suis liaison de l'ALAC At-Large au GAC. Et dans ma vie passée, en tant que fonctionnaire gouvernemental, j'ai également été membre du GAC. Mais cela remonte à il y a bien longtemps maintenant. Je suis heureux de voir que participe également à cet appel mon

homologue au GAC ou l'un de mes homologues au GAC, liaison à l'ALAC, Charlotte Simões. Charlotte, si vous participez à cet appel, n'hésitez pas à faire des commentaires ou à ajouter des choses à ce que je dis du point de vue du GAC.

Mais ce que je vais vous dire, je le dis en ma capacité personnelle ; c'est un point de vue personnel. Il ne s'agit pas d'une présentation officielle, disons, et je ne parle au nom de personne. Bien, commençons donc.

L'objectif de cette présentation, de ce webinaire, est de vous en dire un peu plus et de vous familiariser avec le GAC, vous dire ce qu'est le GAC, ce que fait le GAC, quelles sont ses fonctions et sa mission.

Vous voyez déjà à l'écran une diapositive qui vous montre la constitution, la composition de l'ICANN. Vous aurez probablement déjà vu cette image, mais je voulais de toute façon m'assurer que vous sachiez que le GAC fait partie intégrante de l'ICANN. Il y a la communauté ICANN, l'organisation ICANN, le Conseil d'Administration de l'ICANN et ensuite la communauté, constituée de toutes les parties prenantes. Et le GAC, c'est l'une de ces parties prenantes. Diapositive suivante s'il vous plaît.

La gouvernance multipartite. Il est toujours bon de revenir aux sources de l'approche multipartite. Il s'agit là d'un extrait d'un article du sommet sur la société de l'information en 2005 dont l'un des résultats a été de pouvoir définir la gouvernance de l'internet. Il s'agit du développement et de l'application de la part des gouvernements, du secteur privé et de la société civile dans le rôle respectif de principes, normes, règles, procédures de prises de décision partagées et de programmes qui façonnent l'évolution et l'utilisation de l'internet. Il

s'agit donc là des piliers d'une organisation multipartite qui travaille dans le domaine de l'internet – et là, je parle de l'ICANN et de sa communauté.

Alors le GAC, le comité consultatif gouvernemental, est un comité consultatif de l'ICANN créé conformément à ses statuts constitutifs. Sa fonction est de fournir des avis à l'ICANN sur des aspects de politiques publiques qui ont trait au système des noms de domaine sur l'internet. C'est-à-dire que si les gouvernements pensent qu'il y a des questions liées aux politiques publiques, ils envoient un avis au Conseil d'Administration de l'ICANN. Cela s'inscrit dans les principes opérationnels du GAC. Et sur l'écran, vous pouvez voir le cheminement et cette structure ; le lien en bas de la diapositive vers ce document.

Donc vous savez que les organisations de soutien élaborent les politiques. Les comité consultatifs, eux, donnent des avis vis-à-vis de ces politiques, qu'ils envoient au Conseil d'Administration. Et là, le GAC a un poids supplémentaire. Il est très puissant en tant que comité consultatif et on va pouvoir le voir sur les prochaines diapositives.

D'abord, parlons de la composition du GAC. L'adhésion au GAC est ouverte à tous les gouvernements nationaux ainsi qu'à ce qu'on appelle les économies distinctes telles que reconnues dans les fora internationaux, qui accepte également comme membres des organisations gouvernementales multinationales, des organisations de traité en tant qu'observateurs sur invitation du GAC par l'intermédiaire de son président. Ici, vous voyez un petit échantillon des logos de ces organisations internationales multinationales et de ces organisations de

traité qui font partie des observateurs au GAC. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Le nombre de membres et d'observateurs au GAC n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Il y avait de l'ordre de 20 à 25 membres au début du GAC et ce chiffre a augmenté de manière exponentielle tout au long de l'existence de l'ICANN, depuis 1998. Et plus il y a de membres au GAC, plus cet organe devient prestigieux et puissant. Aujourd'hui, il y a au GAC 178 membres. Vous savez qu'il y a dans le monde plus de 200 gouvernements nationaux, ce qui veut dire qu'il est très difficile de dire que le GAC n'est pas représentatif des pays du monde puisque parmi ces membres, il y a de grands pays et des pays plus petits. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Le GAC désigne ou nomme une liaison qui n'a pas droit de vote, en pratique, son président au Conseil d'Administration. Il s'agit d'un rôle de liaison, c'est-à-dire que ce membre liaison du GAC n'a pas droit de vote. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Une fois encore, vous voyez ici l'explication du rôle de l'ICANN. L'ICANN reçoit les contributions des gouvernements par l'intermédiaire du GAC. Et le rôle fondamental du GAC est de fournir des avis à l'ICANN sur des questions de politiques publiques et en particulier lorsqu'il y a ou il pourrait y avoir interaction entre les activités ou politiques de l'ICANN et les lois nationales ou accords internationaux. Et dans le pire des cas, bien entendu, il y a conflit entre eux et bien entendu, c'est ce que le GAC doit éviter à tout prix, ce genre de situation, qu'il y ait conflit entre l'un et l'autre.

Maintenant, je vais vous montrer quelques diapositives qui vous citent le texte exact des statuts constitutifs de l'ICANN et qui détaillent les rapports entre le GAC et le Conseil d'Administration concernant les avis du GAC. Alors pour commencer, les avis du GAC sur les questions de politiques publiques doivent être dûment prises en considération par le Conseil d'Administration. Dans le cas où le Conseil d'Administration de l'ICANN décide d'entreprendre une action qui n'est pas conforme à l'avis du GAC, il doit informer le comité et expliquer les raisons pour lesquelles il décide de ne pas suivre l'avis du GAC, expliquer pourquoi, pourquoi est-ce que le Conseil d'Administration pense qu'il ne convient pas de suivre l'avis du GAC.

Et là, on touche aux différences qu'il existe entre le GAC et les autres comités consultatifs à l'ICANN. Les autres envoient également des avis au Conseil d'Administration et très souvent, le Conseil d'Administration répond, accuse réception de cet avis, mais n'a pas obligation de suivre cet avis. Or, voilà une différence entre le GAC et d'autres comités consultatifs. Dans le cas du GAC, le Conseil d'Administration doit accuser réception de cet avis et dire au GAC s'il décide de suivre ou pas l'avis. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Si un avis du GAC est approuvé par consensus total du GAC, c'est-à-dire que la décision a été adoptée au GAC par accord général, sans aucune objection formelle, alors cet avis peut être rejeté par vote du Conseil d'Administration à au moins 60 % des votes. Si tel est le cas, alors le GAC et le Conseil d'Administration essayeront de bonne foi et dans un délai raisonnable et de manière efficace de trouver une solution mutuellement acceptable. Donc pour le GAC, il est évidemment très

important de voir de quel avis il s'agit, que tout le monde participe aux débats et aux délibérations sur cet avis.

L'avis consensuel du GAC, je le répète, il est adopté par accord général en l'absence de toute objection formelle, ce qui ne veut pas dire que tout le monde au GAC se satisfait de cet avis et soutient activement cet avis. Cela veut simplement dire que personne ne rejette fondamentalement cet avis au point de le rejeter formellement. C'est le même système qui est appliqué aux Nations unies et aux organisations qui font partie de la famille de l'ONU.

Les avis du GAC qui sont soutenus par un accord assez large mais qui donnent lieu à des objections officielles, un ou plusieurs, cela veut dire qu'il y a donc dans ce cas un certain nombre de points de vue qu'il faut communiquer au Conseil d'Administration. Donc en d'autres termes, voilà le point de vue d'un grand nombre de membres du GAC mais il y a eu des objections. Donc ce type d'avis n'a pas besoin de la majorité de 60 %.

Alors ensuite, si l'avis consensuel du GAC est rejeté par le Conseil d'Administration, s'il y a la majorité de 60 %, et s'il n'y a pas de solution acceptable des deux côtés, le Conseil d'Administration déclarera dans sa décision définitive pourquoi l'avis du comité consultatif gouvernemental n'aura pas été suivi. Et cette déclaration sera sans préjudice par rapport aux droits et aux obligations du comité consultatif gouvernemental.

Pour ceux qui aiment bien les diagrammes, voilà donc le processus que j'ai décrit en termes juridiques. Et là, vous avez un petit peu cette représentation qui vous montre comment les choses sont faites. On ne voit pas très bien sur Zoom. Passons donc à la diapositive suivante.

Maintenant, l'avis du GAC doit être communiqué par écrit. Et l'avis spécifique doit être indiqué comme tel, de manière à ce que le Conseil d'Administration puisse réellement identifier le fait qu'il s'agit d'un avis. En général, ceci se produit à la fin des réunions de l'ICANN sous forme de communiqué préparé par le GAC. Donc cette rédaction du communiqué prend pas mal de temps lors des réunions des l'ICANN.

Du GAC, ce qui est remarquable par rapport à ce qui a pu changer lorsque je compare à l'époque où moi j'étais au GAC – c'était donc il y a dix ou 13 ans environ –, c'est donc que le GAC travaillait en privé ; les séances étaient closes, n'étaient pas ouvertes au public. Mais étant donné les questions de transparence, tout se passe maintenant publiquement. Donc toute personne qui souhaite voir comment le communiqué est rédigé, comment est-ce qu'il est composé, peut assister aux réunions du GAC.

Je vois qu'il y a des questions par rapport à cela mais je vais, si vous me permettez, répondre aux questions à la fin. Alors on avance.

Il y a également d'autres moyens d'entrer en lien avec le Conseil d'Administration. Un petit peu après les réunions de l'ICANN, en général, il y a un appel entre le Conseil d'Administration et les dirigeants du GAC pour clarifier l'avis. Donc le Conseil d'Administration a l'opportunité de dire : « Qu'est-ce que vous voulez dire par là ? » Donc il y a une conversation qui permet de s'assurer que le Conseil d'Administration comprend bien à quoi correspond l'avis.

Il y a aussi correspondance entre le Conseil d'Administration et le GAC. En général, ceci passe par les présidents, président du GAC et président

du Conseil. Et tout ceci est transparent sur le site web, donc vous pouvez y avoir accès.

Il y a également un groupe d'interaction entre le Conseil d'Administration et le GAC qui a pour objectif d'améliorer justement cette communication. Il y a aussi des séances conjointes Conseil d'Administration et GAC lors des réunions de l'ICANN. Beaucoup de personnes sont présentes à ces réunions pour écouter ce qui s'y passe.

Ensuite, la méthode d'interaction du GAC avec le Conseil d'Administration et avec la communauté a évolué au fil du temps. Les moments clés, c'était 2008 et 2012. Ceci correspond au processus des nouveaux gTLD. Ce processus a intensifié l'interaction entre le GAC et le Conseil d'Administration ainsi que la totalité de la communauté. Le GAC a été très impliqué dans tout ce qui concerne les avertissements précoces sur certaines candidatures, par exemple les candidatures pour des noms qui ne plaisaient pas à certains pays au GAC, donc il y avait des avertissements précoces, et des avis beaucoup plus détaillés qui expliquaient pourquoi certaines catégories de noms ne plaisaient pas au GAC. Cela veut donc dire que le GAC est devenu beaucoup plus opérationnel et beaucoup plus impliqué également que par le passé.

Vous avez là la structure du GAC avec la présidente. La présidente ou le président est élue pour deux ans. Son mandat est renouvelable une fois. Les vice-présidents sont élus pour un an et leur mandat peut être renouvelé une fois également. Vous avez donc à l'écran les noms des pays qui sont vice-présidents ; il y en a cinq, qui représentent les cinq régions. Normalement, chaque région devrait être représentée au niveau de la vice-présidence par une personne.

Vous avez la plénière et il y a sept sous-groupes, groupes de travail. Évidemment, tous ces groupes de travail ont des abréviations. On ne va pas entrer dans le détail, on va passer simplement à la diapositive suivante. Et vous avez donc là l'explicatif des noms. Donc le groupe de travail sur les extensions géographiques ; le groupe de travail qui s'occupe des noms géographiques et qui est très actif avec la procédure ultérieure. Il y a également le groupe de travail pour les régions faiblement desservies. Il s'agit là d'un groupe de travail qui délibère sur la question de savoir si le GAC doit participer au comité de nominations, donc il s'agit du groupe de travail sur la participation au NomCom. Il y a également le groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels. Vous savez maintenant que le GAC fait partie de la communauté habilitée de l'ICANN. Il y a également le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international. Il y a aussi le groupe de sécurité publique et le groupe d'interaction Conseil et GAC. Nous allons entrer un petit peu dans le détail de chacun de ces groupes.

Pour les noms géographiques ou les extensions géographiques, ceci permet de travailler sur la question de la protection des noms géographiques avec l'expansion future de l'espace gTLD. Les membres du GAC ont différentes opinions par rapport à cela et bien sûr, ceci ne facilite pas la tâche au sein du GAC pour les membres puisqu'il y a des pays, des gouvernements pour lesquels certains noms sont associés à leurs villes, à leurs fleuves, à leurs montagnes, etc. Et pour certains pays, cela importe peu alors que pour d'autres, c'est très important. Il s'agit certes des capitales, etc. mais il s'agit aussi de certaines caractéristiques géographiques importantes.

Ensuite, le groupe de travail suivant, le groupe de travail sur les régions faiblement desservies. Au sein de ce groupe, le sujet, c'est donc les régions qui sont faiblement desservies par l'industrie du DNS. J'imagine que vous savez ce à quoi cela correspond. Il y a également les économies peu développées et les états en développement, les petites îles, il y a l'Afrique, le Pacifique, les Caraïbes. Et il y a d'ailleurs coopération entre le GAC et l'ALAC dans ce domaine.

Ensuite, participation au NomCom. Alors là, il y a beaucoup à dire parce qu'au début, depuis l'existence du NomCom, il y a toujours eu une place pour le GAC. Mais je me souviens que c'était quelqu'un du Sri Lanka qui y était il y a quelques années. Mais depuis lors, ce siège, cette place est restée vacante parce qu'en fait, il n'y a pas accord au niveau du GAC par rapport à la question de savoir s'il est bon justement d'être impliqué dans la sélection des membres du Conseil d'Administration. Donc c'est justement là-dessus que le groupe de travail se penche. Donc nous ne savons toujours pas quel va être le résultat de cette discussion.

Alors ensuite, évaluation des principes de fonctionnement, principes opérationnels. Ce groupe de travail avance des recommandations de modification des principes de fonctionnement actuels du GAC de manière à ce que le GAC puisse fonctionner de manière plus efficace en tant que membre de la communauté habilitée de l'ICANN.

Ensuite, les droits de l'homme et le droit international. Ce groupe de travail se concentre sur les aspects des politiques et des procédures de l'ICANN qui sont relatives aux droits de l'homme et au droit international concernés, par exemple comment s'assurer que la gestion du DNS – qui est en fait au sein de la mission de l'ICANN – peut être

faite de manière à respecter les droits de l'homme et le droit international. Donc il ne s'agit pas là d'un sujet facile à traiter. Et pendant le webinaire d'hier, il est devenu évident que certains membres du GAC participent à titre individuel au groupe de travail de la GNSO sur ce même sujet.

Ensuite, la sécurité publique. La sécurité publique, de toute évidence, c'est un des points fondamentaux dont les gouvernements se préoccupent. Ici, il s'agit d'abus du DNS, de cybercriminalité, etc. Encore une fois, il y a eu une initiative du groupe de travail sur la sécurité publique visant à travailler avec l'ALAC pour essayer de voir s'il était possible de coopérer dans ce domaine, donc coopération du GAC et de l'ALAC.

Ensuite, groupe de travail d'interaction GAC-Conseil d'Administration. L'idée, c'est d'améliorer les processus et l'interaction entre le Conseil d'Administration et le GAC, donc comment mieux définir les avis du GAC, améliorer le processus de considération et de mise en application des avis du GAC. Il faut savoir que depuis 2000, le GAC a donné différents avis avec différents niveaux de détail. Et parfois, le Conseil d'Administration peut avoir du mal à vraiment comprendre ces avis.

Ensuite, le GAC participe également au CCWG, groupe intercommunautaire sur le produit de la vente aux enchères, tout ce qui est généré des ventes aux enchères des nouveaux gTLD. Il s'agit des mécanismes qui gèrent l'utilisation de ces fonds.

Il y a également la participation à différents PDP. J'ai déjà parlé des procédures ultérieures, surtout en ce qui concerne la piste de travail

numéro cinq, et également participation au PDP sur les droits curatifs des OING et OIG.

Ensuite, vous avez les liaisons au GAC, Ana Neves et Charlotte Simões qui sont liaisons à l'ALAC. Et personnellement, je suis donc la liaison ALAC au GAC.

Y a-t-il des questions ? Nous pouvons donc passer aux questions. Je vais peut-être demander à Joanna de m'aider avec cela.

JOANNA KULESZA :

Oui. J'ai une liste de questions. Il y en a quatre qui ont été envoyées et je peux les lire, à moins que vous ne préféreriez regarder dans le chat. Ce serait plus simple si je les lis ? Donc je les lis.

Étant donné que nous avons quatre questions... Je ne vois pas de main levée, donc je vais les lire.

Deux questions de Dave. La première question est composée de deux éléments. Donc première question : « Est-ce que toutes les AC et SO et le GAC devraient être sur un pied d'égalité en termes d'informations du GAC ? En fait, est-ce que toutes les communautés ne devraient pas être informées sur la raison pour laquelle le Conseil n'a pas suivi un avis du GAC ? »

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci pour cette question. Malheureusement, je ne peux vous donner que mon opinion personnelle.

À la base, oui, je suis d'accord. Du côté ALAC, il serait effectivement bien que les choses se fassent comme cela. Mais en même temps, je comprends les raisons pour lesquelles le GAC est en fait en position particulière. Mais je crois que nous en avons parlé au sein de l'At-Large à plusieurs reprises. Lorsque nous fournissons un avis ou lorsque n'importe quel autre comité consultatif fournit un avis, et bien certes, cela devrait être au moins reconnu et certes, il serait bien d'avoir une explication. Mais il s'agit là d'un webinar sur le GAC donc ce n'est pas vraiment le lieu pour se lancer dans ce type de discussion, à savoir ce qui devrait se passer avec d'autres communautés.

JOANNA KULESZA :

Merci Yrjö. Ce que j'ai beaucoup aimé dans votre présentation, c'est qu'en fait, vous vous êtes un peu éloigné des questions sensibles du point de vue politique qu'on a tendance à ramener à chaque fois autour de cette discussion.

Alors je vois que Charlotte voulait répondre ou faire un commentaire, donner son point de vue. N'hésitez pas à lever la main ou à attirer mon attention d'une manière ou d'une autre en l'indiquant sur le chat. Javier, je vois que vous avez levé la main. Vous avez la parole et ensuite, on revient aux questions sur le chat.

JAVIER RUA-JOVET :

Merci beaucoup de cette présentation, Yrjö, merci Joanna, merci à tous. La question est la suivante. Est-ce qu'il y a des exemples que vous pourriez donner, ou des cas de figures de consensus plein d'avis du GAC

qui ont été rejetés par le Conseil d'Administration ? Est-ce que vous pourriez nous donner des exemples s'il y en a ?

YRJÖ LÄNSIPURO :

Alors d'après mes souvenirs, je crois qu'il faut en fait revenir à la série 2008-2012 des nouveaux gTLD parce que cela a ajouté de nouveaux éléments aux avis du GAC qui ont été rejetés par le Conseil d'Administration. Je ne peux pas vous donner plus de détails par rapport aux candidatures qui étaient concernées par ces avis du GAC mais voilà comment je peux répondre à votre question. Ces cas de figure se sont présentés, effectivement.

JOANNA KULESZA :

Merci Yrjö. Je suis sûre que nos liaisons du GAC et membres du GAC qui ont accepté de participer à cet appel vont pouvoir répondre à cette question. Moi non plus, je n'ai pas de réponse toute faite à cette question.

Je vois qu'Haroun a également levé la main. Je vais commencer par les personnes qui ont levé la main. Donc Haroun, vous avez levé la main.

HAROUN MAHAMAT :

Bonjour. Merci de votre présentation.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Je vous en prie.

HAROUN MAHAMAT : Ma question est la suivante. L'avis du GAC et le fait que cet avis soit rejeté, si le Conseil d'Administration rejette un avis du GAC, par la suite, comme vous l'avez dit dans votre présentation, il faut trouver une solution mutuellement acceptable. Est-ce que vous pourriez développer un peu plus ce que veut dire une solution acceptable ?

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci de cette question. En fait une solution acceptable, c'est une solution que les deux parties acceptent, considèrent comme acceptable. Bien entendu, dans ce genre de cas de figure, non seulement entre le GAC et le Conseil d'Administration mais dans toute situation semblable dans le monde de la politique ou autre, il devrait y avoir négociation où les deux parties essaient de sauvegarder quelque chose parce qu'ils ne peuvent pas obtenir complètement gain de cause mais en tout cas obtenir quelque chose en vue d'arriver à un compromis. Donc d'après moi, c'est ce que veut dire la recherche d'une solution mutuellement acceptable.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Yrjö. Effectivement, c'est une question qui a une nuance politique, donc merci d'avoir répondu à cette question.

Charlotte a indiqué sur le chat qu'elle ne connaît pas de cas de figure où le Conseil d'Administration aurait rejeté les avis du GAC, concernant la question précédente.

Si cela vous intéresse, si vous voulez obtenir plus de détails, n'hésitez pas à m'écrire à moi ou à mes collègues pour avoir une réponse plus précise que nous n'avons pas pour l'instant.

Je vois que Joan a levé la main. J'ai vu que vous aviez posé votre question sur le chat mais si vous souhaitez intervenir, allez-y. Vous avez la parole, Joan.

JOAN KATAMBI :

La question que j'aimerais poser au présentateur – et j'en profite d'ailleurs pour le remercier de sa présentation. À l'heure actuelle, vous avez dit qu'il y a 178 membres du GAC. Je me pose la question, est-ce que tous les pays d'Afrique, d'Asie et autres sont représentés ? Comment est-ce qu'ils peuvent être dûment représentés à l'ICANN ? Parce que par rapport au nombre total de pays qu'on a, il en manque quelques uns.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Oui, c'est aussi une bonne question que vous posez là. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a une différence entre le nombre total de membres – effectivement, 178 membres, pays et gouvernements membres du GAC et économies distinctes – et le nombre de membres du GAC qui viennent aux réunions de l'ICANN et peuvent effectivement participer aux réunions en face-à-face. Et là bien entendu, on s'éloigne de ce chiffre de 178. Mais bien entendu, les réunions physiques et les réunions de l'ICANN, c'est une occasion de communiquer et de participer.

Par exemple, l'élection du président ou de la présidente du GAC, c'est un processus habituel à l'ICANN qui permet un vote électronique. Comme par exemple à l'At-Large, les déplacements peuvent être facilités pour les membres qui ont besoin d'assistance ou d'aide

financière aux déplacements. Donc dans le cas du GAC, c'est la même chose. Ce que je veux dire par là, c'est que bien entendu, c'est un problème pour de nombreux membres du GAC de pouvoir participer à toutes les réunions, en raison non seulement des frais de déplacement ou de transport, mais aussi parce que parfois les ressources humaines et ressources financières sont limitées. Donc bien entendu, il n'est pas simple de se rendre aux trois réunions annuelles de l'ICANN.

JOANNA KULESZA :

Merci Yrjö. Je pense que vous avez bien répondu à cette question. Je pense aussi que la participation au GAC ne cesse d'augmenter. Je me souviens d'une époque où il y avait 40-50 pays environ qui étaient représentés au GAC. Donc maintenant, cette participation est beaucoup plus importante, donc il y a un fort intérêt à participer aux réunions du GAC. Les États sont mieux représentés et l'environnement est plus adapté à leurs besoins par rapport à l'environnement de l'UIT par exemple.

Nous avons des questions ici sur le chat, je ne vois aucune main levée. Une question d'Aisyah, j'espère que je n'écorche pas votre nom, une question assez générale. La question est la suivante : « Pourquoi est-ce que le GAC participe au groupe de travail du NomCom et n'a pas de siège au NomCom ?

YRJÖ LÄNSIPURO :

Oui, je suis heureux de pouvoir préciser ce que j'ai dit dans ma présentation. Effectivement, le groupe de travail au sein du GAC qui délibère, qui débat sur le fait de savoir si le GAC devrait participer au

NomCom, c'est justement dans cet objectif, c'est-à-dire qu'il y a un siège vide au NomCom et le GAC doit décider s'il veut l'occuper ou pas. Au sein du GAC, il y a des avis divergents et par le passé, l'opinion qui prévalait, c'était que les gouvernements ne devaient pas intervenir dans la sélection des leaders, des directeurs d'une entité ou entreprise privée, ce qu'est l'ICANN en fin de compte.

Mais je pense que la création de ce groupe de travail en elle-même il y a quelques années démontre bien que le vent est en train de tourner. Donc au moins, cela a le mérite d'avoir suscité le déclenchement de cette question. Mais il n'en demeure pas moins que le siège au NomCom est toujours vide.

JOANNA KULESZA :

Je vois que Joan a levé la main. Je me demande si c'est une nouvelle demande d'intervention ou vous n'avez pas baissé la main ? Joan, est-ce que vous avez de nouveau levé la main ? Bon, si Joan souhaite intervenir par la suite, je lui donnerai la parole. Sinon, je vais passer à la question suivante sur le chat.

Aisyah a posé une autre question : « Pourquoi est-ce que le GAC ne vote pas ? » Je ne sais pas exactement à quel genre de vote vous faites référence, sauf si Yrjö comprend bien cette question et souhaite y répondre.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Pourquoi est-ce que le GAC ne vote pas ? Moi, ce que je crois, c'est que cela ne reflèterait pas l'opinion de tous les pays du monde. C'est pourquoi le GAC ne vote pas. Et je pense aussi que pour que le GAC

maintienne des avis qui aient du sens et qui soient importants, le plus important, c'est d'essayer de parvenir à un consensus parce que même si le GAC votait et qu'il y avait 60 voix pour et 20 contres, ceci n'aurait pas plus de poids dans l'avis envoyé au Conseil d'Administration parce que ce qui importe, c'est le consensus. Je ne sais pas si Charlotte pourrait nous éclairer sur ce point ? Charlotte, vous nous entendez ?

CHARLOTTE SIMÕES :

Oui. Merci Joanna et Yrjö. En fait, je n'ai pas tous les détails et je ne sais pas exactement pourquoi est-ce que le GAC ne vote pas, mais c'est une différence aussi avec les autres AC et SO puisque l'ALAC est membre du Conseil d'Administration avec droit de vote. Probablement parce qu'il y a toute une palette de points de vue au sein du GAC et comme vous l'avez dit Yrjö, il serait très difficile d'avoir un vote uniforme qui reprendrait tous les points de vue des membres du GAC.

J'espère vous avoir un peu éclairé sur cette question.

JOANNA KULESZA :

Merci Charlotte. Oui, comme je vous l'ai dit, Yrjö a eu l'amabilité de coopérer avec nous sur ce webinaire de renforcement des capacités, donc il s'agit de donner plus d'informations sur le rôle du GAC.

Donc effectivement, Joan me dit que c'est une nouvelle demande d'intervention, elle a levé la main. Donc ça y est, vous êtes habilitée à parler. Allez-y.

JOAN KATAMBI : J'ai une autre question au présentateur. La question est la suivante. Parfois, la position des gouvernements sur l'internet est différente et la mise en œuvre de l'internet dans les pays est différente aussi. Donc comment surmonter ces différences entre les gouvernements, entre les pays ? Merci.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci. Je ne suis pas sûr d'avoir bien entendu la question. Il y a eu quelques interférences sur la ligne. Je ne sais pas si vous pourriez répéter votre question ou si quelqu'un peut la répéter ?

JOANNA KULESZA : Peut-être que vous pourriez la répéter, Joan ?

JOAN KATAMBI : Je me demande, est-ce que le GAC – parce qu'étant donné les différentes politiques, les différences entre gouvernements, c'est difficile d'avoir un même modèle. Est-ce qu'il s'est déjà produit que les gouvernements ne se sentent pas à l'aise ?

INTERPRÈTE : Je m'excuse mais il y a beaucoup d'interférence sur la ligne.

JOAN KATAMBI : Est-ce qu'il peut se produire que les gouvernements ne soient pas vraiment à l'aise avec un avis ou une politique élaborée ?

JOANNA KULESZA :

Oui. Je pense que je peux essayer de répéter cette question. Je pense que Joan veut savoir si le GAC en interne peut être en conflit, donc savoir si c'est difficile ou pas d'approuver une déclaration ou un avis émanant du GAC. Donc est-ce qu'il y a conflit en interne ? Est-ce que c'est facile pour le GAC de produire ce résultat ou est-ce que les différents intérêts des différents pays ont un impact sur la manière dont les gouvernements participent ?

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci beaucoup, c'est une excellente question et d'ailleurs, je vous prie de m'excuser de ne pas l'avoir comprise. Donc oui, ce qu'il est important de voir, c'est qu'en dehors des gouvernements dans d'autres unités constitutives, on a tendance à penser au GAC comme un ensemble. On parle des gouvernements. Et en fait, le GAC – et en particulier parce qu'il est si étendu – a beaucoup de conflits internes et a des points de vue très divergents, comme toute organisation internationale. Donc on ne peut pas s'attendre à ce que le GAC se mette d'accord sur des points de controverse. Donc cela, c'est bien compris au sein du GAC. Cela veut dire que les gens sont réalistes, les représentants gouvernementaux le sont. Donc on n'essaie même pas d'obtenir accord ou consensus sur des choses alors qu'on sait d'avance que ces sujets sont controversés. Donc c'est ce qu'on essaie de faire au GAC. Dès qu'il y a possibilité d'atteindre consensus, alors on exploite ces possibilités et on va de l'avant.

Dans ma présentation, j'ai utilisé l'exemple des noms géographiques. C'est justement l'un des sujets sur lesquels les opinions du GAC

divergent et où par conséquent il n'est pas possible d'obtenir des avis tranchés.

J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

JOANNA KULESZA :

Je trouve que cette réponse est très complète, merci Yrjö.

Alors ensuite, question de Satish : « Quelles sont les différences entre les membres du GAC et les observateurs ? » Donc je pense que vous allez pouvoir y répondre, Yrjö.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Oui. Les membres sont au GAC pour en fait prendre des décisions. Les observateurs, eux, observent la procédure ; ils peuvent certes donner leurs conseils du point de vue de l'organisation qu'ils représentent mais en fin de compte, lorsque le moment arrive d'influencer la décision, de prendre la décision, cela dépend uniquement des membres.

JOANNA KULESZA :

Merci Yrjö.

Alors je sais qu'il y a davantage d'informations sur le site du GAC qui nous présente un petit peu le statut des membres, qui présente également les méthodes pour devenir membre du GAC. Donc je peux envoyer ce lien sur le chat.

Alors autre question : « Pourquoi y a-t-il seulement une liaison et deux de l'autre côté en ce qui concerne le lien entre l'ALAC et le GAC ? »

YRJÖ LÄNSIPURO : Je ne sais pas exactement comment y répondre mais je comprends bien que dans le cas du GAC, vous avez donc une liaison qui est à Genève au CSTD, donc pour moi, c'est bien qu'il y ait deux liaisons du côté du GAC de manière à ce que lorsque quelqu'un doit se déplacer pour des conférences internationales, l'autre liaison peut assurer le travail.

JOANNA KULESZA : Merci.

Il y a également un commentaire de Charlotte par rapport à la question précédente qui dit que les observateurs représentent les organisations internationales et régionales, donc statut différent puisque les membres représentent des États.

Ensuite, deux questions de Michel Tchonang : « Comment est-ce que le GAC se comporte lorsqu'une de ses propositions est rejetée par le Conseil ? Également, que se passe-t-il lorsqu'il n'y a pas de consensus ? » Je crois qu'on a parlé de cela. Et également, j'aimerais bien savoir quel est le commentaire d'Yrjö en ce qui concerne par exemple l'avis sur le RGPD. Il y a eu en fait consultation entre le GAC et le Conseil d'Administration pour justement éviter un rejet de l'avis du GAC par le Conseil. Donc j'aimerais bien savoir quel est votre point de vue là-dessus, Yrjö.

YRJÖ LÄNSIPURO : Vous avez mentionné des situations qu'on souhaite tout d'abord éviter. Beaucoup de travail est effectué des deux côtés pour éviter ce type de

situation, cette situation de rejet d'avis. Mais selon les statuts, en cas de rejet, les deux camps doivent essayer d'arriver dans des délais raisonnables et en travaillant de bonne foi à une solution qui soit acceptable par les deux parties. Peut-être qu'aucun des camps n'obtiendra tout ce qu'il veut mais qu'au moins certaines choses soient acceptées.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup. Effectivement, parfois, il y a des situations théoriques qui ne se produisent pas très souvent.

Autre commentaire de Charlotte dans le chat. Peut-être que Charlotte veut prendre le micro, sinon je lis ce qui est écrit dans le chat. « Donc Ana Neves est liaison du GAC et je, Charlotte, la représente lorsqu'elle n'est pas diapositive. » Effectivement, c'est ce que disait Yrjö parce qu'Ana a plusieurs postes, donc effectivement, lorsqu'il y a un conflit ou chevauchement dans l'emploi du temps, cela permet d'assurer la liaison.

Autre question : « Comment est-ce que le secrétariat du GAC fonctionne ? Étant donné le principe de neutralité, est-ce que c'est en fait un secrétariat qui est similaire à celui de l'ALAC ? » Yrjö, allez-y.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Le secrétariat du GAC, l'histoire est longue, il y a beaucoup de choses à dire là-dessus. Alors avoir un secrétariat indépendant pour le GAC, c'est quelque chose qui demande de l'argent. Et pendant tout l'historique du GAC, il y a eu plusieurs tentatives pour trouver une solution. Alors au début, si mes souvenirs sont bons, la Communauté européenne

s'occupait du secrétariat. À un moment, il y a eu le gouvernement de l'Inde qui s'est occupé du secrétariat. Il y a également un organisme hollandais qui a été impliqué à un moment. Et actuellement, il y a un secrétariat basé en Australie.

Il faut bien comprendre que le travail est partagé entre le personnel de soutien de l'ICANN et le secrétariat indépendant. Si je ne m'abuse, le secrétaire indépendant s'occupe de tout ce qui est substance et le personnel de soutien de l'ICANN s'occupe du reste. Maintenant, il semblerait qu'il y a une nouvelle situation. Je ne sais pas si Charlotte peut peut-être nous donner des détails sur cette situation actuelle par rapport au secrétariat indépendant. Je ne sais pas si les Australiens continuent leur travail ou s'il y a une nouvelle solution qui a été identifiée.

CHARLOTTE SIMÕES :

On a parlé du secrétariat indépendant qui était soutenu par les membres du GAC. Vous l'avez dit, cela fonctionne depuis un certain nombre d'années. Il y a donc aussi le secrétariat qui est fourni par l'ICANN. Le secrétariat indépendant avait un contrat qui est arrivé à terme fin 2018. Donc nous n'avons actuellement plus que le secrétariat de l'ICANN, mais le GAC est en train de réfléchir à une solution pour retrouver un secrétariat indépendant qui s'occupe des différentes thématiques entre les séances du point de vue des PDP, du point de vue des différents travaux du GAC. Merci.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Charlotte. Je crois que votre réponse correspond à la dernière question qu'il me reste sur la liste qui nous vient de Joan. Alors je vais lire la question : « Participation du GAC aux commentaires publics ; est-ce que cette participation est similaire à celle des autres SO et AC ? »

YRJÖ LÄNSIPURO : Non, le GAC a d'autres moyens. Donc le communiqué est en fait le moyen principal qu'a le GAC de réagir. Alors j'essaie de réfléchir un petit peu mais en ce qui concerne les membres du GAC, pas de manière individuelle mais en tant que représentants de leur pays, peut-être qu'eux ont contribué à ces commentaires. Mais si je me souviens bien, les commentaires du GAC dans le cadre des ces procédures de commentaires publics, vraiment le moyen principal qu'a le GAC, c'est d'utiliser des avis et donc le communiqué.

JOANNA KULESZA : Merci Yrjö. En fait, je crois que ceci en fait sépare le comité consultatif gouvernemental et d'autres groupes, d'autres communautés de l'environnement de l'ICANN.

Nous avons un commentaire de Michael dans le chat qui indique que le secrétariat du GAC n'est plus neutre depuis le début de cette année. Merci pour ce commentaire, Michael.

Je n'ai pas d'autres questions sur ma liste. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions de nos participants ? Je ne vois pas de main levée. Personne ? Très bien, donc je pense que nous avons répondu à toutes les questions,

à tout ce qui a été soulevé par la présentation d'Yrjö. Alors si quelqu'un a quelque chose à ajouter, n'hésitez pas à envoyer votre commentaire.

Yrjö, y a-t-il des choses également que vous souhaiteriez ajouter de votre côté ? Charlotte ?

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci, rien de mon point de vue. Je suis très heureux d'avoir pu fait cette présentation. J'espère en tout cas que ceci permettra de mieux sensibiliser la communauté à l'importance du travail du GAC. Merci.

JOANNA KULESZA : Je crois que Charlotte a levé la main. Allez-y.

CHARLOTTE SIMÕES : Oui. Je voulais vous remercier, vous, pour votre travail de préparation de ce webinaire au nom des membres de l'At-Large. Et également le fait d'avoir l'interprétation en français et en espagnol, c'est quelque chose qui est très utile, donc le fait de pouvoir avoir ce type de ressources qui permettent d'informer le public sur le travail du GAC et qui permettent également d'améliorer la coopération entre le GAC et l'ALAC. Nous savons que la coopération, c'est quelque chose de clé. Il y a également la sensibilisation et le renforcement des capacités. Je vous remercie, donc.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup. Je suis tout à fait d'accord, je trouve que la présentation d'Yrjö tout à fait intéressante contribue justement au

travail entre ces deux groupes au sein de l'ICANN. Et je suis convaincue que les utilisateurs s'intéressent énormément à ce type de chose de manière à comprendre de manière plus spécifique quel est l'impact des gouvernements sur les processus de prise de décision auprès de l'ICANN. Et je suis convaincue que ce type de collaboration sur la base de cette initiative que vous avez eue avec Yrjö aura un impact sur la communauté de l'ICANN. Donc je peux voir avec le personnel comment nous pouvons améliorer et encourager ce type d'initiatives à l'avenir.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions. Sinon, je vais simplement vous remercier pour votre participation et vous inviter au dernier webinaire. Le dernier webinaire sera sur la cybersécurité la semaine prochaine. Donc le 21 mai à 21:00 UTC, on parlera de la cybersécurité et des bases de la cybersécurité. Si vous ne pouvez pas, il y aura également le 22 mai à 12:00 UTC (midi UTC), donc autre option pour suivre ce webinaire sur la cybersécurité. Je vais envoyer un lien dans la page wiki pour dans la page wiki pour envoyer des questions sur les webinaires qui ont déjà été effectués. Vous pouvez donc écouter ces webinaires qui ont été enregistrés. Donc encore une fois, dernier webinaire la semaine prochaine sur la cybersécurité.

Encore une fois, merci à tous de nous avoir rejoint. Merci Yrjö pour cette excellente présentation, merci Charlotte, merci d'avoir pris le temps de nous écouter.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Et bien, je voulais simplement vous dire de rien, c'était un plaisir.

JOANNA KULESZA :

Merci, donc, également au personnel et également, ce qui est fondamental et crucial, merci aux interprètes qui permettent réellement à ces webinaires d'être internationaux. Ceci est vraiment une tendance importante pour la communauté de l'ICANN.

Voilà, donc merci. On se retrouve la semaine prochaine. Au revoir à tous !

YEŞİM NAZLAR :

Merci à tous d'avoir participé au webinaire d'aujourd'hui. Le webinaire est maintenant terminé. Nous vous souhaitons une excellente journée ou soirée. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]